



Paris, le 8 avril 2019

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **La biologie médicale encore sous les projecteurs. Le rapport de l'Autorité de la Concurrence vise à accentuer l'industrialisation de la biologie médicale et à la réduire à une activité de services.**

- L'Autorité de la Concurrence vient de faire paraître un rapport sur la biologie médicale française privée dont elle s'était autosaisie en avril 2018 alors que dans le même temps le Gouvernement avait demandé à ses services, l'IGF et l'IGAS, une étude identique sur l'efficacité du secteur de la biologie médicale, étude présentée comme urgente il y a un an, terminée depuis plusieurs mois mais qui, paradoxalement, n'a toujours pas été rendue publique.

- Le Syndicat National des Médecins Biologistes considère que ce rapport à visée financière et capitalistique propose une déréglementation significative, une orientation délibérée vers une industrialisation accrue et une démedicalisation de fait inéluctable par son objet, poussant inexorablement la biologie médicale française, qui est actuellement une profession médicale de santé, vers une profession commerciale de services, sans aucune justification pour l'intérêt des patients et de la santé publique.

- Par la concentration auxquelles elles aboutiront régionalement, les mesures suggérées réduiront encore davantage l'offre de soins de proximité sur le territoire, accentueront les déserts médicaux, seront inadaptées pour répondre à l'urgence, allongeront les délais de rendu des résultats aux patients et aux médecins, tout ceci mènera à un déficit dangereux de la permanence des soins et de la qualité.

- Concernant les ristournes qui donnent un caractère purement commercial à notre profession et n'ont aucune justification, au lieu de proposer leur suppression entre laboratoires hospitaliers, le rapport préconise de les autoriser à tous les laboratoires.

Autoriser les ristournes, c'est considérer les examens de biologie médicale comme des marchandises ce qui est totalement inacceptable parlant d'actes purement médicaux dont les tarifs sont fixés conventionnellement.

.../...

Le SNMB considère que ces ristournes sont anti déontologiques, elles provoqueront une concurrence sauvage avec baisse de la qualité et du service rendu. De plus, elles sous-entendraient que le prix des examens serait surévalué et contribueraient à dévaloriser la nomenclature et à justifier des baisses de tarifs.

Le SNMB est totalement opposé à toute ristourne que ce soit entre hospitaliers ou entre laboratoires.

- La suppression des contraintes administratives sans aucun intérêt pour la santé publique, la sécurité du patient et la permanence des soins ont comme objectif évident de nouvelles et importantes baisses de tarifs.

De plus, même si ces contraintes sont parfois gênantes pour notre exercice, elles nous permettent de conserver une biologie de proximité au service des patients et sont justifiés par le caractère médical de notre profession.

- Alors que notre profession avait trouvé un équilibre entre qualité des soins, proximité sans gigantisme, intérêt du patient compatible avec une organisation centralisée, médicalisation de l'exercice, maîtrise des coûts et limitation des baisses de tarifs, ce rapport, s'il était suivi d'effet, aboutirait à accentuer la destruction de la biologie médicale française.

Contact Presse  
Docteur Claude COHEN  
Président du SNMB  
Tel : 06.09.68.51.76